

que d'autres localités et d'autres Canadiens ont besoin d'aide financière et d'initiatives spéciales, certaines pouvant prendre la forme de ressources puisées dans d'autres programmes gouvernementaux?

Le Parlement est-il si inefficace? J'espère que non. J'espère également que les ministériels saisiront cette occasion pour appuyer cette motion, puis qu'ils exigeront des comptes des ministres compétents, c'est-à-dire le ministre des Finances et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, qui ont été lamentables jusqu'ici dans la lutte contre les problèmes sociaux qui sévissent dans les localités autochtones.

• (1710)

Les garderies en sont un exemple. Il y en a bien d'autres auxquels, j'en suis sûr, tous les députés voudront faire allusion et dont ils voudront discuter plus longuement. Mais il faut dire que les autochtones étaient les premiers habitants du Canada et que, eux aussi ont des droits. Ce qui est plus important, le Parlement a le devoir de respecter leurs droits et de répondre à leurs besoins. Mais, jusqu'à maintenant, le Parlement, et j'y inclus également les députés de ce côté-ci, a failli à la tâche.

Je me rends compte que mon temps de parole est limité et que vous me faites signe de conclure. Je dirai donc pour finir que j'appuie et la motion et son auteur. J'invite mes collègues d'en face, qui sont peu nombreux aujourd'hui mais dont beaucoup savent ce que cette motion propose, à se rendre compte que nous devons, en toute sincérité et honnêteté, prendre des mesures spéciales pour les jeunes autochtones et à agir en conséquence. C'est ce qu'on attend des députés qui ont prêté serment et qui siègent à la Chambre.

Je leur demande d'appuyer cette motion, comme moi et tous mes autres collègues, pour qu'elle soit adoptée, mais plus important encore, pour que des décisions législatives et administratives soient prises en vue d'atteindre les objectifs très louables qui sont énumérés dans cette motion de mon honorable collègue.

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de parler aujourd'hui de cette question qui tombe à point nommé. La motion dont nous sommes saisis invite le gouvernement à «... envisager de prendre des initiatives spéciales, en consultation avec les peuples autochtones, permettant de répondre aux besoins pressants des jeunes autochtones sur les plans de l'emploi, de l'éducation et de la santé».

Initiatives parlementaires

Comme mon honorable collègue, le député de Nunatsiag, je crois que ces questions sont graves et urgentes, et aucune d'elles ne l'est plus que les besoins en matière de santé des autochtones du Canada—les jeunes aussi bien que les vieux.

Je n'amorcerai pas mes observations en prétendant que le gouvernement est satisfait des conditions de santé de bon nombre d'autochtones. Ce n'est pas vrai. De nombreux indices nous révèlent que les autochtones n'ont pas encore atteint le niveau de santé et de bien-être dont jouissent la plupart des Canadiens.

Les faits révèlent de toute évidence que nous avons raison de nous inquiéter, mais ils montrent également qu'il existe des possibilités encourageantes d'apporter des changements positifs et durables.

Si on examine la situation de la population des Indiens inscrits du Canada, on constate une diminution remarquable du taux de mortalité infantile depuis quelques années. Cette amélioration a pu se faire grâce à de meilleurs soins tant à la naissance qu'après et à la possibilité pour les mères d'accoucher à l'hôpital. Toutefois, cette amélioration n'a pas été suffisante pour remédier au fait que le taux de mortalité des autochtones est deux fois plus élevé que la moyenne nationale. Quant aux jeunes autochtones dits inscrits, 54 p. 100 d'entre eux environ ont moins de 24 ans, contre 38 p. 100 pour les non-autochtones.

Que dire alors des conditions de vie et de santé des jeunes autochtones? Ceux-ci peuvent maintenant s'attendre à vivre plus longtemps qu'ils ne le pouvaient il y a 15 ou 20 ans, il reste que l'espérance de vie de l'Indien de sexe masculin n'est encore que de 63 ans, comparativement à 72 ans pour l'homme canadien moyen. Dans le cas des femmes autochtones, ce chiffre est légèrement plus élevé, soit 72 ans, contre 81 ans pour les autres femmes canadiennes.

Les statistiques les plus révélatrices portent sur l'incidence et les causes de décès et de suicides chez les jeunes Indiens et les jeunes Inuit. Il est déplorable, que le taux le plus élevé de morts accidentelles et de morts violentes se retrouve dans le groupe des 15 à 29 ans. En outre, c'est dans le groupe des 20 à 24 ans qu'on trouve la plus forte proportion de suicides chez les Indiens—il équivaut à cinq fois celui du taux canadien pour ce même groupe d'âge. Dans le cas des jeunes inuit, les suicides chez les 15 à 24 ans sont beaucoup plus nombreux que dans l'ensemble de la population canadienne.